



Dossier

Nos financements : le nerf de la guerre ou le muscle de la paix ?

Les acteurs de la vie associative, constatant la diminution des financements publics, se sont résolument tournés vers les financeurs privés. Mais ces derniers voient les avantages fiscaux liés aux dons diminuer. Dans nos domaines, les besoins augmentent fortement. Alors osons communiquer sur nos actions et chercher de nouveaux financements !

Pourquoi s'interroger sur nos modes de financement ?

L'évolution des financements de la vie associative

Le budget des associations (tous secteurs confondus)

En 2017, le budget des associations s'élève à 113,2 milliards d'euros, en augmentation de 1,6 % en moyenne par an depuis 2011.

Les financements privés sont en forte croissance (+ 10,9 milliards d'euros) dans les budgets associatifs. En 2017, ils en représentent 56 %, alors que cette part n'était que de 49 % en 2005. Sur les 63 milliards d'euros, les origines sont les suivantes :

- **La participation des usagers et les cotisations** représentent 57,8 milliards et sont en forte augmentation (+ 9,4 milliards) ;
- **Les dons des particuliers**¹ sont à 2,5 milliards, avec un montant moyen de 472 €, ou 4,5 milliards si on ajoute les dons des non-assujettis à l'impôt, les dons de la main à la main, les dons par SMS, les dons par arrondis... ;
- **Le mécénat** – ou dons des entreprises – s'élève à 1,7 milliard d'euros, dont 56 % par de grandes entreprises, et il est en forte augmentation ;
- **Legs, donations et assurances vie** sont estimés à 1 milliard par la Fondation de France.

¹ Information du site de France Générosités, syndicat professionnel des organismes faisant appel à la générosité.

Les financements publics ont, eux, décliné. À cette diminution et à celle des contrats aidés constatée en 2017 (soit 1,4 milliard d'euros de manque²), s'est ajoutée la suppression de la réserve parlementaire.

Quant aux financements privés, s'ils ont augmenté jusqu'en 2017, ils se sont trouvés réduits à partir de 2018 en raison du remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (5,3 milliards) par l'impôt sur la fortune immobilière (1 milliard). Ce changement a amené en 2018 une chute de 58 % des ressources des fondations, qui financent les actions des associations. L'année 2020

² Estimation de Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif.

sera, elle, marquée par la refonte du mécénat imposée dans la loi de finances : les dons supérieurs à 2 millions d'euros ne bénéficieront plus que d'un avantage fiscal à 40 % au lieu de 60 %. Et l'ensemble de ces mesures n'invite pas au développement de la philanthropie que l'on peut tant désirer pour mener à bien nos missions.

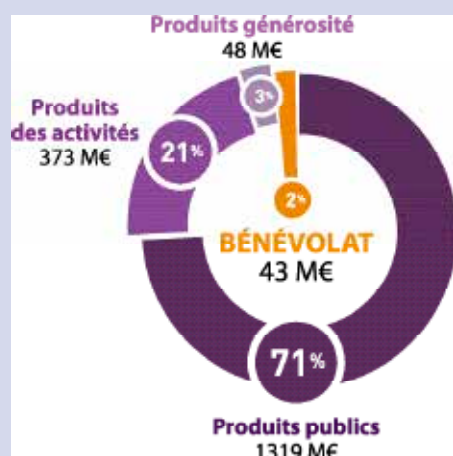
Les associations et le domaine social, médico-social, sanitaire et de défense des droits

On compte 1,5 million d'associations³ dont 26 % relevant de l'action sociale, humanitaire et caritative : hébergement social et médico-social, santé, défense de causes, de droits et d'intérêts. Sur les 159 000 associations, qui représentent près de 1,8 million de salariés, le domaine mentionné regroupe 55 % de l'emploi salarié associatif.

Dans un tel contexte, comment ne pas s'interroger sur l'évolution des financements de la Fédération de l'Entraide Protestante, et de ses membres ? Quelles sont leurs ressources financières et de bénévolat ?

Les membres de la FEP : leurs ressources financières et de bénévolat

Les ressources évaluées pour 2018 se répartissent de la façon suivante :



Le total des charges des adhérents de la FEP est évalué à 1,783 milliard d'euros. Sur les trois cent soixante organisations

³ Étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) qui porte le service statistique ministériel chargé de la jeunesse, de la vie associative et du sport.

membres de la FEP, trente-trois ont plus de 100 salariés. Pour trente et une d'entre elles (représentant 83 % de l'effectif salarié), l'information provient des rapports financiers collectés. Les produits et les charges des organismes qui ont moins de 100 salariés ont été estimés en utilisant une hypothèse fondée sur l'observation, à savoir 50 000 € de produits et de charges par salarié.

Dans la mesure où le bénévolat est un élément fort de la vie associative, il est important de considérer la ressource humaine qu'il représente. Il a été valorisé à une moyenne de 7 heures par semaine, sur 36 semaines annuelles avec le taux horaire du SMIC chargé (15 €). Au nombre total de bénévoles des associations membres de la FEP, enregistré dans la base de données FEP, soit 10 093, ont été ajoutées 1 390 personnes, effectif estimé pour les autres organismes. Le temps donné par tous les bénévoles a ainsi été évalué à 43 000 €. La faiblesse des ressources de générosité financière (3 %) et de don de temps (2 %) limite la liberté d'action et la capacité d'innovation des acteurs.

Quels besoins de financement ?

Tous les acteurs d'actions sanitaires, médico-sociales et sociales jouent un rôle complémentaire à celui de l'État. Pour les associations avec de forts financements publics et/ou prestations, le besoin est de pouvoir garantir le projet associatif face à la tendance lourde de restriction budgétaire.

Pour les associations intervenant dans des champs non financés par les fonds publics et nécessitant un investissement initial et/ou un engagement financier récurrent, la structuration d'un financement sur fonds privés est nécessaire. Pour les associations de type entraide et celles de petite taille (qui mobilisent des bénévoles et pas ou peu de salariés), elles ont besoin d'un soutien par la Fédération, par exemple pour monter un projet, faciliter l'animation des activités, partager les bonnes pratiques : méthode, conseil juridique, communication, recherche de fonds...

Tous les acteurs constatent que les populations accueillies ont des besoins accrus. Des formes nouvelles de pauvreté se font jour, les travailleurs

sociaux s'inquiètent de la montée de la précarité des personnes qu'ils sont chargés d'accueillir et d'accompagner. Le constat est le même dans les structures médico-sociales ou de handicap, et les établissements sanitaires s'inquiètent devant les besoins des patients auxquels ils ne pourraient plus faire face. Les nouveaux besoins des personnes accompagnées par nos associations font également naître des projets d'innovation sociale qu'il faut financer.

Convient-il de développer les ressources financières ? Le bénévolat ?

Face à ces besoins de développement, comment réagir ? Doit-on alors solliciter de nouvelles générosités ? Doit-on laisser l'État se désengager de ses responsabilités sur les financements publics ? Sur la fiscalité des financements privés ?

La réalité économique des acteurs au service de leurs missions montre que leur engagement est présent et se renouvelle sans cesse. Alors mettons en œuvre nos forces pour solliciter encore plus de générosité. Dans ce monde de communication, mettons en valeur l'action associative conduite pour faire face à toutes les détresses et les souffrances. Osons communiquer largement et publiquement sur les besoins de financement et de bénévolat. Osons dire les actions qui sont menées et celles qui nécessitent de l'être, et comment elles méritent d'être financées.

Le conseil d'administration de la FEP, conscient de la situation et des besoins des membres, travaille à une politique de développement des ressources financières et de bénévolat, et à une stratégie pour la mettre en œuvre au service de ses membres. Elle sera proposée à tous avant la fin du premier semestre 2020.

Osons communiquer sur toutes nos actions et demander des financements pour les mettre en œuvre toujours plus et mieux ! ■

Hélène Beck,
présidente de l'Entraide Bois-Colombes,
Trésorière adjointe de la FEP

Le financement participatif au service du financement de nos associations

Le financement des associations est aujourd'hui en profonde mutation : le cadre fiscal, les motivations des donateurs et les outils technologiques doivent amener les associations à faire évoluer leurs collectes, notamment en développant les collectes sur projet, plus adaptées aux tendances actuelles de la générosité.

Chaque association doit pouvoir disposer d'un minimum de ressources pour faire vivre son projet. Ses ressources sont humaines, matérielles, et donc financières. Dans le cadre d'une baisse de subventions et d'une plus grande sollicitation de chacun, il importe d'adapter son organisation pour diversifier sa collecte de fonds.

Collecter des fonds sur un projet précis et identifiable.

L'une des tendances du moment est le financement participatif sur projet. Kesako ? Il s'agit de faire appel à la générosité de chacun pour venir financer non pas l'association dans son ensemble mais un projet précis, comme la rénovation de la salle d'accueil de l'entraide pour un montant de 10 000 euros. Cette campagne devra se limiter dans le temps pour mobiliser au mieux et le plus efficacement vos donateurs. Il s'agit alors de penser une campagne dans sa globalité et son intensité.

A qui s'adresser ?

Adhérents, participants ou amis, chacun peut être amené à contribuer à ce projet et constituer ainsi le premier cercle des donateurs. Des ambassadeurs qui seront ensuite prescripteurs de la campagne à l'instar d'un bon restaurant où l'adresse circule avant tout par le biais du bouche à oreille.

Ce type de financement peut toucher bien au-delà du cercle habituel



de l'association ou de la paroisse. Il est un projet d'intérêt local fort, un projet qui permet de faire vivre des valeurs de solidarité, de fraternité. Il est un projet rassurant pour le donateur car extrêmement concret.

Diversifier les modes de communication

Une campagne de communication à toujours un coût qu'il faut penser comme un investissement. Un courrier papier au premier cercle avec une explication du projet, ses enjeux et la nécessité d'engager ses proches, peut permettre de mobiliser ses premiers ambassadeurs. Un courriel pouvant être diffusé largement sera la voile qui propulsera votre projet en lui donnant une plus grande visibilité. Enfin, les modes

plus modernes notamment les SMS, les réseaux sociaux peuvent compléter cette communication, mais ne remplaceront jamais le contact humain.

Comment recevoir des dons ?

Il est important de pouvoir multiplier les possibilités de paiement, que ce soit par chèque, mais aussi par virement et surtout par carte bancaire notamment chez les plus jeunes. Il peut exister plusieurs supports pour recevoir des dons, que ce soit directement sur le compte de l'association, mais aussi sur des sites dédiés à ce type d'intervention à l'instar helloasso.com ou des structures accompagnants vos projets de façon globale comme ulule.com.

La Fondation du Protestantisme au service des institutions protestantes

La Fondation du Protestantisme accompagne des structures dans leurs collectes en leur permettant aussi de bénéficier de certains avantages fiscaux, notamment en matière de déductibilité des dons sur l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) à hauteur de 75 % (66 % dans le cadre de l'impôt sur le revenu). L'expérience de cette Fondation reconnue d'utilité publique peut être une aide aux associations souhaitant structurer leurs actions de collecte. ■

Fondationduprotestantisme.org

Alexis Guerit,
Fondation du Protestantisme

“ La Fondation du Protestantisme vient en accompagnement de plus de 200 institutions protestantes chaque année pour les accompagner notamment dans leurs collectes de fonds. ”

Des financements différents selon le type de structures

Que l'on soit une association gérant des établissements d'accueil et de soins pour personnes âgées ou bien une structure envoyant des jeunes à l'étranger, les ressources peuvent varier. Ce qui ne change pas, c'est l'importance de la gestion, de l'investissement et, souvent, de la stratégie.



temps, et parfois financier, de l'ordre de quelques milliers d'euros, sans garantie de remporter le projet et d'avoir le financement escompté. Ou bien nous ajustons notre activité pour répondre à l'appel à projets, ou bien nous en profitons pour lancer de nouvelles initiatives pour les tester. À chaque fois, il faut calculer si ça vaut le coup. » L'association strasbourgeoise n'a pas de mécènes et les dons de particuliers et de fondations « restent complémentaires, même si c'est important et qu'on en a besoin. Aujourd'hui, on conserve une indépendance financière. », conclut le secrétaire général.

Des subventions publiques pour le diaconat

Autre façon de fonctionner : au diaconat Drôme-Ardèche à Valence, « les financements restent classiques et le budget annuel de 14,3 millions d'euros est bouclé. », explique Marie-Anne Laffond, sa directrice générale. L'État, le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé constituent la majeure partie des ressources. « Notre financement reste stable. Il est en légère hausse pour les structures qui offrent des possibilités d'hébergement comme les Ehpad, car il se fait alors en fonction du nombre de lits, souligne la directrice générale. Nous avons aussi la chance d'avoir des bénévoles très professionnels et très impliqués, comme les médecins et infirmiers qui assurent les permanences santé pour les demandeurs d'asile ou les réfugiés. » Le diaconat reçoit peu de dons et d'offres de mécénat. « On a essayé de lancer le mécénat d'entreprise mais nous n'avons eu pour l'instant des contacts qu'avec deux entrepreneurs. Leurs fonds nous ont permis de financer en partie l'accueil de jour pour les personnes en errance. », conclut Marie-Anne Laffond. ■

“ La gestion des associations est un vrai défi. Elle n'est pas une finalité mais reste le moyen. », affirme Samuel Gerber, secrétaire général de Visa-AD (Volontariat international au service des autres – Année diaconale) à Strasbourg. L'association, qui met en œuvre trois programmes à destination des jeunes : le service civique, le corps européen de solidarité et l'IFJD (*Internationaler Jugendfreiwilligendienst* – le service civil allemand), n'a pas été épargnée par les aléas financiers, comme bon nombre de structures. « Nous avons connu un long processus de redressement des comptes. », témoigne, aujourd'hui serein, Samuel Gerber. Pour le secrétaire général, il est essentiel de se poser la question de l'affectation des ressources avant de chercher des financements. « Il faut savoir ce qui est utile, quelles sont les économies à faire... mais il ne faut pas non plus s'interdire de mener des actions en lien avec le projet. » Le maître-mot, selon le secrétaire général de Visa-AD : la sagesse.

“ « Le maître-mot : la sagesse. »

” d'un million d'euros : les frais d'accompagnement liés à la mise en œuvre des programmes du service civique géré par l'État, et le paiement des services et de l'expertise de Visa-AD par les œuvres qui en bénéficient. L'association s'est en effet positionnée, au fil des années, comme un outil de mutualisation et d'expertise pour les structures accueillant des jeunes, grâce à des outils développés par ses soins. « C'est une démarche gagnant-gagnant. » Dans la même optique, Visa-AD s'est également posé la question, quant à son propre fonctionnement, de la mutualisation et l'externalisation de la tenue des comptes, du ménage de ses locaux, etc. « Nous avons aussi mené des réflexions pour travailler de manière plus efficace, pour optimiser le travail. Par exemple, l'association a investi dans un logiciel permettant l'automatisation des contrats. », explique Samuel Gerber. En parallèle de cette stratégie, Visa-AD cherche en permanence des moyens financiers complémentaires. « Nous sommes dans une logique des gouttes d'eau qui font des rivières, estime son secrétaire général. Nous répondons à des appels à projets des collectivités et des fondations, plutôt que de chercher des subventions de fonctionnement. Cela demande de l'investissement en

Une stratégie de mutualisation

L'association compte sur deux principales ressources pour boucler un budget

Fabienne Delaunoy,
journaliste

Le protestantisme et l'argent

Une des innovations majeures de la Réforme en matière économique est l'affirmation que l'homme peut plaire à Dieu par son travail. Lorsque les Réformateurs affirment que les paysans dans leurs champs rendent autant gloire à Dieu qu'un prêtre dans son église, d'une part, ils n'assujettissent plus l'espace profane à l'espace sacré, et, d'autre part, encouragent les hommes à être des acteurs économiques performants au sein de leur communauté.

En caricaturant à peine, nous pourrions dire qu'au début de la Réforme, l'argent gagné par les fidèles protestants est réinvesti dans d'autres entreprises, alors que l'argent des fidèles catholiques sert la gloire de l'Église, censée produire des œuvres belles et faire oublier la rudesse du monde d'ici-bas.

Dans le monde catholique médiéval, le pauvre est une figure du Christ et c'est par l'aumône, concédée au pauvre, que l'on approche le Christ. Le riche peut alors s'absoudre à bon compte par l'aumône qui lui permet d'approcher une réalité quasi divine. Le pauvre peut se consoler en se disant plus proche de son Seigneur par son dépouillement. L'objectif de l'aumône n'est donc certainement pas de permettre au pauvre de sortir de sa condition, mais de maintenir le *statu quo* social dont on ne verra le dénouement que dans le Royaume de Dieu.

Les Réformateurs vont critiquer à la fois les pauvres et les riches. Les pauvres seront accusés de paresse ou d'oisiveté, et les riches d'entretenir le pauvre dans la dépendance. Les Réformateurs rappellent que l'Évangile exige que chacun puisse construire sa dignité en s'émancipant de la précarité. Le travail est présenté comme le moyen le plus simple de rendre sa dignité au misérable.

Le riche, comme l'État d'ailleurs, ne doit plus faire l'aumône aux pauvres mais leur offrir du travail. La Réforme a une attitude tout à fait pragmatique et

n'hésite pas à remettre en cause le grand tabou médiéval qu'était l'interdiction du prêt à intérêt. Calvin pense que celui-ci peut permettre de développer l'industrie et donc de donner des emplois à ceux qui en sont privés.

Les Réformateurs n'ont pas condamné la possession de biens matériels car ces derniers sont le véhicule et le signe de la grâce générale de Dieu. Ils sont à la fois chargés d'une valeur spirituelle et d'une valeur pédagogique. Par ces richesses, Dieu entend conduire les hommes à lui, comme l'exprime Jean Calvin dans son commentaire sur la Genèse : « [...] *il sera le Dieu des enfants d'Abraham, afin qu'ils ne s'arrêtent point en la terre, mais qu'ils pensent d'être menés plus haut* ». Si Dieu offre les bénédictions de la terre, ce n'est pas pour que le peuple s'arrête à ces signes, mais pour qu'il accède aux réalités spirituelles. Les richesses temporelles sont les signes des richesses à venir et elles doivent donc être entièrement consacrées à Dieu.

Pour les protestants, les richesses n'apparaissent pas d'abord comme un objet de la morale, mais comme un élément de la vie religieuse. L'homme est donc devant un choix crucial : soit il les reconnaît et les reçoit dans la foi comme un don de Dieu, soit il confère à ces richesses une efficacité autonome et en fait des idoles.

Dans le protestantisme, on peut donc très bien être riche, à condition de ne pas l'être pour soi et d'être simplement



le dépositaire de ces biens. En cela, les protestants sont fidèles à l'Évangile où le riche est exposé au danger de penser que sa vie est garantie par ses biens, ce qui l'empêcherait de voir le présent où Dieu vient le rejoindre.

On a longtemps pensé, à la suite de la publication de l'ouvrage de Max Weber¹, que la pensée économique protestante avait favorisé le développement du capitalisme, et sans doute y a-t-il des affinités. Mais n'oublions pas que Max Weber lui-même reconnaissait que la préoccupation des Réformateurs sur la question de l'argent était religieuse et que leur éthique ne se donnait nullement pour but la prospérité matérielle. ■

Brice Deymié,
aumônier national des prisons,
Fédération protestante de France

¹ *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1905, « Champs Classiques », Flammarion, Paris, 2017.



Plus besoin de gens que d'argent !

Quel éclairage donner sur le métier de trésorier d'une association culturelle ? Je n'ai pris mes fonctions qu'en mai dernier, mais voici ce que je retiens de ma courte expérience, ce qui est bien évidemment personnel.

D'abord, on ne naît pas trésorier, on le devient, pour la simple raison qu'un jour on vous appelle à ces fonctions et que vous répondez positivement.

Cela me semble important de le préciser, car ce n'est pas forcément un domaine de compétence qui est mis à contribution. Cela répond plutôt à une charge qui est confiée et qui doit être relevée en responsabilité. Certains parlent même d'un ministère. Il ne s'agit donc pas nécessairement de prendre plaisir à remplir cette tâche (ce serait trop facile,

et donc pas très « protestant »), mais plutôt d'un service que l'on accepte de rendre à sa paroisse, à son église, à sa communauté. Comme une charge qu'on accepterait de porter à son tour, alors qu'elle a été portée jusque-là par d'autres, pas d'ailleurs parce qu'on serait volontaire, mais le plus souvent uniquement parce qu'on accepte

“

« Je sanctifie cette maison que tu as bâtie pour y mettre à jamais mon nom, et j'aurai toujours là mes yeux et mon cœur. » (1 Rois 9.3)

”

l'appel du Conseil presbytéral. On peut d'ailleurs ne pas s'en sentir capable pour plein de raisons personnelles (compétences, temps disponible, etc.), mais pourquoi ne pas avoir confiance en soi, alors qu'on a confiance en vous ? L'appétence pour la fonction trouve donc sa source dans la volonté de rendre service, dans l'acceptation d'une charge, en toute humilité, plutôt que dans la réalisation d'une mission maîtrisée. Cela pourrait être l'inverse d'une mission confiée à un prestataire de services professionnel dont on attendrait des résultats, qu'on évaluerait selon des critères quantitatifs et/ou qualitatifs, en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés.

Quels seraient d'ailleurs les objectifs d'un trésorier d'une association culturelle ? J'ai immédiatement pensé que le mien serait de m'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour servir les projets de notre église. En l'occurrence, je me suis rapidement aperçu que c'était en réalité un peu plus large et compliqué que cela. Les fonctions de trésorier relèvent aussi en partie de la grâce. En effet, le trésorier a pour mission de recevoir les dons. Cela peut être angoissant quand ces dons ne sont pas en ligne avec le budget, mais quoi de plus gratifiant que d'en être le récipiendaire ? Les dons des paroissiens bien sûr, mais pas seulement. Ils peuvent provenir également de personnes qui souhaitent participer financièrement à l'existence de la paroisse, alors même qu'elles l'ont quittée depuis longtemps. Parce que l'argent récolté sert à faire vivre l'église. Pas forcément parce qu'il y a beaucoup d'argent, mais pour deux raisons plus fondamentales : la première, c'est qu'il s'agit d'un don, d'un cadeau, d'un geste généreux qui fait avant tout plaisir à celui ou celle qui donne. Il est donc une émanation d'une forme de grâce. Il doit être reçu par le trésorier en tant que tel car le don apparaît comme un acte de foi. Pas de don, pas de foi, et sans foi pas d'église. La seconde, parce que le don est également la manifestation d'une appartenance à une communauté, un signe de la volonté de chacun et de chacune de participer, un acte positif pour que l'église vive. Sans le don, l'église ne peut pas vivre. Elle en a besoin comme tout un chacun, pour se chauffer, entretenir sa maison (celle du Seigneur), rémunérer ses serviteurs, mais aussi pour servir son œuvre. Sans argent, elle subsisterait au mieux de la dévotion de quelques bénévoles dont l'action ne serait pas soutenue. Elle se tarirait, non par faute de la bonne volonté de ceux qui continueraient de porter

ses valeurs, mais par l'absence de ceux qui, parce qu'ils partagent ces mêmes valeurs, l'alimentent. Pas de don, pas d'église vivante. Là aussi, le don devient un acte de foi : je donne car je crois. Et inversement. C'est un acte porteur d'espérance et de vie. Un acte fort et fondateur.

L'important réside donc davantage dans la multiplication de ces dons, des donateurs, plutôt que dans le montant, davantage dans la médiane que dans la moyenne. Le don chrétien est l'inverse de l'impôt. Il n'importe pas qu'une minorité soutienne la majorité, mais qu'au contraire, la majorité s'approprie le projet commun, que ce dernier soit donc l'œuvre du plus grand nombre. Ce sont les donateurs en eux-mêmes qui constituent avant tout la richesse d'une église, pas le montant de leur don. C'est la taille de l'assiette qui importe, de la base, plus que le taux de cotisation de chacun et de chacune. Comment construire une église sans piliers larges et solides, portée par une multitude de briques qui viennent consolider quelques grosses pierres ? En d'autres termes, cette richesse vient plus de la diversité et de la multiplicité de la communauté que de l'argent récolté en tant que tel. À quoi donc servirait-il de nourrir des projets auxquels les paroissiens n'adhéreraient pas et qui ne seraient du coup que l'apanage de quelques-uns ? J'ai mis un peu de temps à comprendre que, pour un trésorier et pour l'église qu'il sert, il n'y a pas de petits dons. L'important est qu'ils soient à l'image des donateurs : nombreux et généreux. Le rôle du trésorier est donc d'élargir la base, de rappeler que la responsabilité de la vie de la communauté appartient à tous et doit être partagée par tous. ■

Antoine Bouvatier,
*trésorier de l'Église protestante unie de
Pentemont, Luxembourg*



Questions à

Jérôme DELAUNAY
Directeur adjoint Armée du salut France

Directeur adjoint en charge des ressources à la fondation de l'Armée du salut France, Jérôme Delaunay s'occupe des legs depuis plus de deux ans, à travers des relations privilégiées avec les testateurs.

Que représentent les legs dans le budget de l'Armée du salut ?

Jérôme Delaunay : Le montant des legs varie d'une année sur l'autre, contrairement à celui d'une collecte de fonds. Par exemple, en 2018, ils se sont élevés à 9 millions d'euros sur un budget de 168 millions d'euros. Avec les dons, ils ont représenté environ 10 % du budget annuel. Les legs sont très variables parce qu'ils dépendent d'une personne qui décède. Les legs reçus en France restent au bénéfice de l'Armée du salut France. Ils sont de toutes sortes : des biens immobiliers, des placements, des assurances vie, des bijoux, des voitures de collection, etc. Tout ce qui peut être transmis. Nous recevons aussi des donations de personnes souhaitant donner un bien de leur vivant. Nous n'orientons pas les testateurs vers des affectations précises de leur legs. Les montants reçus sont versés dans les fonds généraux et utilisés selon les besoins, qui peuvent varier d'une année sur l'autre.

Bien souvent, les personnes nous disent qu'elles nous connaissent et qu'elles ont confiance en nous. Mais, lorsque la personne souhaite faire un legs au bénéfice des enfants, ou des personnes à la rue par exemple, ou bien souhaite plutôt léguer à la fondation [qui gère les établissements sociaux et médico-sociaux. N.D.L.R.] ou à la congrégation [qui porte les valeurs spirituelles et un message d'évangélisation. N.D.L.R.], nous suivons bien sûr sa volonté.

Quel est le profil des testateurs ?

J. D. : Il y a plus de femmes que d'hommes (59 % contre 35 %) et des couples qui viennent nous voir car ils envisagent de faire leur testament en notre faveur. Ils ont souvent une histoire commune avec l'Armée du salut, de près ou de loin. Parfois un de leurs proches a été aidé par l'Armée du salut, notamment pendant la guerre. Ils ont déjà un lien avec nous car ils font, la plupart du temps, partie des donateurs fidèles, présents depuis une ou plusieurs dizaines d'années.

Quelle est votre stratégie à propos des legs ?

J. D. : Le legs a un avantage et un désavantage. Nous pouvons recevoir des sommes importantes, mais l'inconvénient, c'est que nous ne savons pas quand. Cependant, ce n'est pas pour cette raison que nous ne faisons rien pour en recevoir. Depuis 2018, nous avons adopté une stratégie de communication et de prospection envers les donateurs, car près de 80 % des testateurs sont donateurs. En 2018 et 2019, nous avons aussi mené une campagne de communication auprès du grand public avec des insertions dans la presse. Et cet été, un spot radio va être diffusé. Notre mission générale, c'est d'aller à la rencontre des gens parce que nous n'apportons pas juste une aide financière ou à manger, mais un soutien moral, une présence. C'est vrai aussi avec les testateurs potentiels ou avérés. Nous sommes deux, avec Marguerite Errard, à sillonner la France pour aller à leur rencontre, connaître leur histoire, savoir pourquoi ils veulent léguer. Ce sont des personnes parfois seules, et nous sommes leur seul contact. Ils nous considèrent alors un peu comme leurs enfants ou petits-enfants. Chaque personne est importante et elle est au centre de la relation, au-delà du legs et quel que soit son montant. ■

Propos recueillis par Fabienne Delaunoy,
journaliste

Contact :

Jérôme Delaunay.
Ligne directe : 01 43 62 25 85,
portable : 06 22 77 10 43,
e-mail : jdelauday@armeedusalut.fr.
<https://www.armeedusalut.fr/soutenir/legs-donation>



Questions à

Jean-Pierre DUPRIEU
Président du Comité
de la Charte du Don en Confiance

Qu'est-ce que le Don en Confiance ?

Jean-Pierre Duprieu : Le paramètre essentiel du don est non seulement la cause à laquelle on donne mais surtout la confiance que l'on place dans l'organisation qui collecte au nom de la générosité du public. Mais cette confiance ne se décrète pas. Même si l'accroissement des régulations mises en place par les pouvoirs publics depuis quelques années est là pour rassurer, il revient à chaque acteur dans son domaine d'intervention de donner des gages d'exemplarité en matière de déontologie et de recourir à un fonctionnement le plus transparent possible. Le domaine associatif est évidemment concerné par ce mouvement sociétal vers plus d'éthique, particulièrement les structures faisant un appel public à la générosité. C'est dans cet esprit que le Don en Confiance a été créé, il y a trente ans, par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires, dans le but de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Se fondant sur une charte de déontologie il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité fondé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité, de désintéressement et de respect des donateurs, personnes physiques et morales. Le respect de la charte détermine l'octroi du label « Don en Confiance » aux organisations qui en font la demande et fonde le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. Le Don en Confiance rassemble aujourd'hui près de cent associations et fondations labellisées, tous secteurs confondus, représentant 1,6 milliard d'euros issu de fonds privés.

Comment fonctionne le Don en Confiance et quelle est son utilité ?

J.P. D. : Dans un environnement où les associations et fondations sont amenées à faire appel de

manière croissante à des financements privés, nourrir la confiance des mécènes, des donateurs et des testateurs fait partie de la mission du Don en Confiance et revêt toute son utilité. Elle permet d'encourager, à travers les dons, les donations ou les legs, la générosité des particuliers ainsi que des entreprises, et de renforcer les capacités d'action et d'innovation des organisations à but non lucratif par un contrôle rigoureux, global et continu. Il garantit le respect des exigences déontologiques contenues dans la charte : la transparence – dire ce que l'on fait –, le respect des intentions annoncées – faire ce que l'on dit –, la prévention des conflits d'intérêts, la gestion efficace et désintéressée ou encore la maîtrise globale des risques. Il est la sécurité d'un regard extérieur, une identification des points

de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration du fonctionnement interne. Un ou deux contrôleurs sont désignés auprès de chaque organisation labellisée afin de veiller de manière permanente au respect des engagements pris. Une commission indépendante décide de l'octroi, du renouvellement, de la suspension ou du retrait du label en cas de manquement aux engagements ou de refus du contrôle continu. La demande de labellisation est librement consentie.

Qu'apportent le label et la déontologie du Don en Confiance ?

J.P. D. : Pour les associations et les fondations, notre label représente un « plus » qualitatif vis-à-vis du donateur et une aide à la gestion interne de l'organisme collecteur. Au-delà, notre charte de déontologie s'adresse à l'ensemble des organisations faisant un appel public à la générosité. Toutes ne peuvent prétendre au label Don en Confiance, pour différents motifs. La charte n'en constitue pas moins un guide de bonnes pratiques adaptable à chaque situation. Au service de la confiance de tous les donateurs, le Don en Confiance se veut ainsi un moteur de progrès pour tout le secteur associatif. L'actualité nous montre à l'évidence que la générosité est plus qu'une variable économique et sociale, et représente un pan de l'économie de notre pays. Elle nous montre aussi que l'existence d'un tiers de confiance comme notre organisme est indispensable à la promotion du don, à la crédibilité des associations et fondations, et au développement de la générosité de nos concitoyens. ■

Propos recueillis par Héléne Beck,
présidente de l'Entraide Bois-Colombes,
Membre du CA de la FEP



Le Fonds d'intervention annuel vu par le CASP

Le CASP a créé en 2014 un Fonds d'intervention annuel. De quoi s'agit-il ?

La générosité des donateurs se traduit de différentes manières : dons, subventions accordées par des fondations ou des entreprises et revenus issus des donations et legs consentis au CASP. Le Fonds d'intervention annuel (FIA) n'est rien d'autre que le regroupement de ces contributions sous un intitulé unique, affranchi des contraintes de présentation comptable et permettant de disposer d'une vision globale. Il n'inclut pas les dons affectés par les donateurs à un objet défini.

Qu'apporte cette vision globale ?

La possibilité de répartir un montant total clairement identifié, au-delà des seuls dons, de la façon la plus équitable et là où cela est le plus efficace, directement ou indirectement, pour ceux que nous soutenons au quotidien. Son emploi devient aussi plus clair pour tous, bénévoles, salariés et donateurs.

Comment s'effectue la répartition entre les projets FIA ?

Il s'agit avant tout d'améliorer la capacité du CASP à aider tous ceux qu'il accueille et soutient, au-delà de ce qu'autorisent les financements publics, au plus proche du terrain et du quotidien. Tout part donc de l'appréciation par les équipes de salariés et de bénévoles des besoins concrets de leur établissement ou service. Un appel à projet est émis chaque année autour du mois de septembre vers ces équipes. Chacune est incitée à imaginer et décrire avec précision, souvent avec les personnes

accueillies elles-mêmes, la ou les actions qu'elles souhaitent mener l'année suivante, et avec quels objectifs. Un seul but : contribuer à créer ou retisser le lien social.

Un comité d'attribution de financements FIA, créé par le conseil d'administration et composé de deux administrateurs et du directeur général, analyse chacun des projets présentés, décide de ceux qui sont retenus, et en rend compte au conseil d'administration.

Aux équipes ensuite d'agir, avec des moyens clairement identifiés et connus avec certitude dès les premiers jours de l'année !

Et trois exemples

L'équipe qui accompagne les familles accueillies par le CHRS Pouchet connaît bien les difficultés auxquelles se heurte la remise en état d'une garde-robe réduite au strict minimum, comme son adaptation à la taille des enfants qui grandissent. Un financement FIA lui permet d'acquérir en 2016 trois machines à coudre.

L'atelier couture ainsi créé va bien au-delà du simple besoin initial, en permettant à des femmes accueillies qui « savent » de redécouvrir elles-mêmes des savoir-faire oubliés, et de les transmettre à d'autres, tout en passant de la réparation/adaptation à la création. Retisser le lien social suppose peut-être d'abord la reprise de confiance en soi.

Dès l'ouverture en 2014, dans les mêmes locaux, du Centre d'hébergement de stabilisation et de la Maison relais de la rue Baron-Leroy, dans le beau quartier de la cour Saint-Émilien à Paris, les équipes ont clairement identifié le besoin d'actions collec-

tives à destination des résidents, et l'envie manifestée par ces derniers de s'impliquer en y prenant des responsabilités. La mise à disposition par la mairie du XII^e arrondissement d'un lopin de terre en friche fournissait un lieu privilégié, tout en facilitant la difficile intégration de cette structure dans le quartier. L'action financée par le FIA en 2017 a permis de transformer cette parcelle de terrain en un jardin, créé et entretenu par les résidents et des habitants de l'immeuble voisin, et de réaliser une fresque sur le mur mitoyen. Cette terre en friche est ainsi devenue un espace de mobilisation des résidents et d'échanges informels entre les résidents et l'équipe, comme avec les habitants du quartier.

Se libérer, ne serait-ce que deux jours, d'un quotidien parfois pesant, vivre ensemble la découverte de lieux que l'on n'aurait pas imaginé parcourir, constituent aussi des opportunités exceptionnelles pour toutes les équipes du CASP d'enrichir leur accompagnement de celles et ceux qu'ils contribuent au fil du temps à réinsérer dans notre société. Sortir est ici un mot clé.

C'est avec un financement FIA que, parmi d'autres, le CHRS Le Phare, créé en 1998 par l'ARAPEJ, a pu mener à bien en 2018 le projet imaginé par l'un des résidents : une sortie en groupe pour découvrir Saint-Malo. Ce résident a participé avec les équipes à l'organisation du séjour, puis s'est transformé, l'espace de 48 heures, en guide de sa ville de cœur au profit de tous. ■

Jean-Noël Rachet,
trésorier du CASP
j.rachet@sf.fr



Le financement participatif gadget ou réel intérêt ?

Que représente la part de l'argent récolté pour les associations d'aide à la personne et les ONG ? Quels sont les écueils à éviter ?

La forme actuelle du financement participatif existe depuis les années 2000 et la démocratisation d'Internet. Les premières plateformes françaises sont nées en 2008 et, depuis, le rythme de leur développement est soutenu. Ainsi, Financement participatif France, l'association professionnelle des acteurs du *crowdfunding* en France, qui fédère cent cinquante membres dont soixante-dix plateformes de financement participatif, a enregistré une augmentation de 20 % de fonds collectés en 2018¹.

Le *crowdfunding* (littéralement « financement par la foule ») offre la possibilité aujourd'hui de récolter des petites sommes grâce à de nombreux contributeurs, une alternative au système bancaire traditionnel pour les particuliers, les associations et les entreprises. Mais le principe est loin d'être nouveau. Ce qu'on appelait alors la souscription a ainsi permis, pour prendre un exemple très connu, de financer la statue de la Liberté, à partir de 1875, grâce à la participation de

milliers de contributeurs français et américains. Les ONG, par leur collecte de dons, se fondent sur le même modèle. Mais le développement du financement participatif « trouve son ancrage dans les évolutions profondes de la société, à l'instar de l'économie dite collaborative », selon Financement participatif France. Les particuliers recherchent aujourd'hui l'accessibilité, la traçabilité et la transparence. Et pour les porteurs de projet, Internet permet d'atteindre une cible plus grande et d'élargir son cercle. Des plateformes se sont ainsi spécialisées dans les projets associatifs, humanitaires ou d'économie sociale et solidaire, comme HelloAsso, GoFundMe ou Goodeed et, en partie, Leetchi.

Un levier pour le monde économique

Il existe aussi trois types de plateformes participatives de financement : par dons, par prêts et en capital. Dans son dernier rapport annuel², Financement

participatif France fait état d'un baromètre du *crowdfunding* en France. Sur les 402 millions récoltés via le *crowdfunding* en 2018, le don, l'action levier du secteur solidaire, ne représente que 81 millions d'euros en 2018 (en baisse de 2 %), contre 273 millions d'euros pour les prêts (+ 40 %) et 47 millions pour les investissements (- 19 %). Car, présenté d'abord comme une nouvelle forme de solidarité, le financement participatif ne recouvre pas que des aspects philanthropiques. Sur ces 402 millions d'euros collectés, c'est le domaine économique qui se taille la part du lion avec 343 millions, loin devant le secteur culturel (41 millions) et le secteur social, en dernière position (17 millions). Si bien que les canaux traditionnels de financement s'intéressent de près à ces acteurs alternatifs. Ainsi, la plateforme généraliste KissKissBankBank est devenue, en 2017, une filiale de la Banque postale qui a racheté également Hellomerci, spécialisé dans le prêt entre particuliers, et Lendopolis, qui met en relation les entreprises françaises et les particuliers désireux d'investir dans l'immobilier et l'énergie renouvelable.

Des critiques voient le jour

Même si le secteur social et humanitaire bénéficie de cet outil 2.0, certaines critiques apparaissent au fil des années. Des plateformes proposent de participer à un projet humanitaire, simplement en regardant une publicité ou en s'associant à un moteur de recherche. Le site d'information Slate.fr explique ainsi comment ce mode opératoire permet aux annonceurs de proposer davantage de publicités ciblées et parfois, de récolter les données personnelles³. D'autres acteurs du secteur solidaire dénoncent une vision consumériste de l'aide humanitaire, qui réduit les gens que l'on veut aider à une image caricaturale ou floue, oublie des causes ou bien ramène les enjeux humanitaires à une somme d'actions simples. ■

Fabienne Delaunoy,
journaliste

¹ financeparticipative.org

² financeparticipative.org/barometre-crowdfunding-france-2018

³ www.slate.fr/story/104852/don-gratuit-publicite-humanitaire